

Les premières femmes-médecins : [1ère partie]

Autor(en): **Haltenhoff, C.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses**

Band (Jahr): **7 (1919)**

Heft 80

PDF erstellt am: **17.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-254923>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

traitement féminin et le traitement masculin varie de 200 à 500 fr. par an, et à l'École supérieure des jeunes filles, soit dans les branches scientifiques, soit dans les branches non scientifiques, dans le personnel exclusivement occupé à l'école comme celui qui n'y est employé que partiellement, on relève des différences de 2 fr. 35 à 44 fr. par heure hebdomadaire.

Enfin, dans la ville de St-Gall, les traitements masculins sont, dans l'enseignement primaire, de 1.700 au minimum et de 4.000 au maximum, en opposition à des traitements féminins variant de 1.275 à 3.600. D'une manière générale, la proportion légalement fixée est de 4 à 3 pour la ville et de 5 à 4 pour le reste du canton. Cette inégalité est encore aggravée par le fait que quelques maîtres d'école sont logés ou reçoivent une indemnité de logement en plus de leur traitement, ce qui n'est jamais le cas pour les maîtresses des classes correspondantes.

Rien n'est plus lassant que les chiffres, a-t-on dit. Aussi ne voulons-nous pas abuser de la patience de nos lecteurs. Mais nous espérons que ce premier article de la série que nous commençons aujourd'hui leur aura abondamment prouvé que le paragraphe du traité de paix concernant l'égalité de salaire pour l'égalité de travail est tout le contraire d'une superfétation et que, même dans les professions officielles dont les traitements sont fixés par des lois, les femmes sont presque toujours infériorisées. Ne découle-t-il pas tout naturellement de là que, si elles votaient...

E. G^d.

Les premières femmes-médecins

Le proverbe « Il n'y a rien de nouveau sous le soleil » peut paraître suranné à une époque de transformation — pour ne pas dire de bouleversement — comme la nôtre. Il s'applique pourtant plus qu'on ne serait tenté de le croire à notre sujet.

L'antiquité, qui reléguait d'habitude la femme au gynécée, où elle filait de la laine au milieu de ses esclaves, a connu la femme-médecin. En 506 avant Jésus-Christ, Agnodice se déguisait en homme pour faire ses études dans l'art de guérir et son exemple amenait le peuple athénien à admettre les femmes libres à la profession de sage-femmes. Plusieurs saintes du moyen-âge ont pratiqué la médecine, entre autre Sainte-Hildegarde, née en 1098. Si bien qu'en 1421 une pétition des médecins anglais pria le roi Henri V d'interdire cette vocation au sexe faible. Au XVII^e siècle, nous voyons deux grandes dames s'y vouer avec succès : Lady Halkett, célèbre comme chirurgien et auteur d'une vingtaine de publications scientifiques, et Hortensia Gugelberg v. Moos, la patricienne grisonne dont M^{lle} E. Graf a évoqué la figure sympathique et originale dans le dernier *Annuaire des Femmes Suisses*. Les deux premières femmes qui ont obtenu le doctorat universitaire sont allemandes et appartiennent à la famille de Siebold, véritable dynastie de savants, de médecins et de naturalistes, dont un grand nombre très distingués. M^{me} Régina de Siebold passa ses examens en 1815 à la Faculté de médecine de Giessen et exerça son activité bienfaitrice à Darmstadt jusqu'à un âge très avancé. Sa fille apprit d'elle les premiers éléments de l'obstétrique et termina ses études à Göttingen. Fille et femme de médecins, elle acquit une célébrité qui la fit appeler en Angleterre pour présider à la naissance de la future reine Victoria.

N'oublions pas non plus la première femme suisse qui a étudié et exercé la médecine : M^{me} Marie Heim-Vögtlin, qui se fit immatriculer en 1868 à l'Université de Zurich. L'énergie qu'elle avait dû déployer pour pouvoir embrasser une vocation ardemment désirée — encore très discutée en tant que carrière

féminine — elle l'a consacrée ensuite pendant près de quarante ans aux devoirs grandissants que lui imposait une nombreuse clientèle de femmes et d'enfants. Sa compétence et son autorité lui valurent une réputation qui s'étendit bien au delà de nos frontières. Lorsque la Société d'Utilité publique des Femmes suisses mit sur pied son Ecole de gardes-malades avec hôpital, M^{me} Heim s'associa à cette belle œuvre en créant une pouponnière modèle et en se chargeant d'enseigner les soins à donner aux nouveaux-nés. Ses dernières forces furent employées à la fondation d'une « Maison des enfants », destinée à abriter les petits déshérités dont le sort lui tenait tant à cœur. Epouse et mère dévouée, excellente ménagère, M^{me} Heim a été la preuve vivante que la femme peut mettre ses capacités au service de la communauté sans renoncer à sa mission dans la famille.

Elizabeth Blackwell, qui est généralement considérée comme une pionnière en ce domaine, n'a donc pas été la seule à vaincre le préjugé enraciné qui interdisait à une moitié de l'humanité de venir en aide aux malades, aux blessés, aux infirmes, autrement que par les soins dévoués et modestes — souvent hélas ! peu éclairés — que toute femme sait prodiguer à son entourage. Mais en qualité d'Anglo-saxonne, elle a mis dans la lutte et dans la victoire une énergie, un courage, une ténacité, un esprit missionnaire qui ont fait d'elle un précurseur et une propagandiste hors ligne.

Lorsqu'elle s'obstinait à forcer les portes qu'une science jalouse fermait à ses contemporaines, elle n'était pas guidée par l'ambition ni le désir de faire parler d'elle ou de gagner de l'argent. Ce n'était pas non plus l'enthousiasme pour la recherche scientifique qui la poussait. Elle ne supportait que difficilement le contact de la maladie et de la souffrance. Non, ce qui lui donnait les armes nécessaires pour le combat, c'était un idéal très élevé de pureté et de moralité, un désir ardent d'alléger les douleurs, les tares de l'humanité. Par l'exemple — qui vaut plus que tous les arguments — elle a su imposer le respect et convaincre non seulement le public, mais les sphères dirigeantes et les milieux scientifiques, du droit des femmes de participer à la lutte contre la maladie, la corruption et la misère.

Grâce à son autobiographie, nous pouvons suivre Elizabeth Blackwell dans les différentes étapes de sa carrière mouvementée. Elle était née à Bristol en 1821 dans une de ces familles anglaises où, comme elle le dit elle-même, un groupe nombreux d'enfants pleins de vie et de santé exercent les uns sur les autres une excellente influence. M. Blackwell appartenait à l'Eglise indépendante et ses enfants reçurent une forte éducation religieuse. Ils s'intéressèrent de bonne heure au mouvement anti-esclavagiste dont Wilberforce était le promoteur et renoncèrent spontanément à l'usage du sucre, produit du régime inhumain qui soulevait leur réprobation juvénile.

En 1832, les Blackwell émigraient en Amérique. Ils arrivèrent à New-York après une traversée de sept semaines et en pleine épidémie de choléra. L'ardeur de leurs convictions anti-esclavagistes s'accrut par les relations qu'ils nouèrent bientôt avec quelques chefs du mouvement, dont l'un fut obligé de chercher asile dans leur maison pour échapper à la population qui voulait le lyncher. En 1838 — Elizabeth avait 17 ans — la famille se transportait à Cincinnati où de meilleures perspectives paraissaient s'ouvrir pour les affaires de M. Blackwell. La mort inopinée de ce père adoré vint briser ces espérances et mettre les siens en face de la dure réalité. Grâce à l'énergie des sœurs aînées qui se mirent à l'œuvre sans hésiter et établirent une école de jeunes filles, le foyer subsista et Mrs. Blackwell put pourvoir à l'éducation des cadets.

Grandes dans l'atmosphère de liberté qui a toujours caractérisé les régions de l'Ouest, les sœurs Blackwell s'intéressaient vivement aux progrès de l'enseignement féminin, ainsi qu'aux expériences socialistes tentées à cette époque. Elles faisaient partie du cercle choisi dont le pasteur Channing était le centre. Les écrits de Carlyle, d'Emerson, de Fourier, y étaient assimilés et discutés avec un empressement que n'effarouchait pas la hardiesse des idées. A l'âge de 21 ans, Elizabeth abandonnait à regret ce milieu intéressant et la famille qu'elle chérissait pour occuper un poste de directrice d'école dans le Kentucky, en plein pays esclavagiste. Malgré la bienveillance qu'on lui témoigna, elle ne put prendre son parti des injustices et des cruautés qui paraissaient toutes naturelles à son entourage.

(A suivre.)

C. HALTENHOFF.



Association Nationale Suisse pour le Suffrage féminin

Nouvelles des Sections.

GENÈVE. — Le dépôt du projet de loi sur les droits politiques complets des femmes, puis le tour de préconsultation qui a eu lieu au Grand Conseil à cet égard, ont occupé ce mois notre Comité, dont plusieurs membres ont passé de longues heures à la tribune du Grand Conseil. Le jour du tour de préconsultation, une lettre avait été remise au président du Grand Conseil au nom de notre Association, appuyant le projet de loi Guinand, et invoquant la marche si rapide du suffrage au travers des nations démocratisées. — Notre Comité s'est aussi préoccupé, au sujet des récentes élections consistoriales auxquelles les femmes ont participé, soit comme électrices (dans une proportion légèrement inférieures à la moitié du nombre des votants), soit comme membres des bureaux électoraux dans plusieurs paroisses, de la possibilité de modifier la Constitution de l'Eglise nationale protestante pour y introduire l'éligibilité des femmes au Consistoire et aux Conseils de paroisse. Il a estimé toutefois préférable de ne pas s'en occuper comme tel pour respecter scrupuleusement la neutralité religieuse inscrite dans ses statuts, mais il a chargé plusieurs de ses membres de suivre à titre individuel cette question, qui a déjà rencontré un accueil favorable auprès de plusieurs personnalités influentes de l'Eglise nationale. — L'Assemblée générale annuelle a été fixée au dimanche 15 juin, à 5 heures de l'après-midi, à l'hôtel Beau-Séjour, à Veyrier, avec l'ordre du jour suivant: 1. Rapport présidentiel. — 2. Rapport financier et rapport des vérificateurs des comptes. — 3. Elections du Comité et des vérificateurs des comptes. — 4. Modification à l'art. 8 des statuts. — 5. Compte-rendu de l'Assemblée de La Chaux-de-Fonds. — 6. Projet de loi Guinand. — Un thé servi à 4 heures précèdera l'Assemblée.

E. Gd.

VAUD. — Nous avons pu encore organiser en mai une conférence à Prilly, où M. Privat, notre infatigable collaborateur et éloquent avocat, a remporté comme toujours un brillant succès. — Lors de la dernière session du Grand Conseil, un de nos députés, M. Lucien Mercier, a interpellé le Conseil d'Etat, lui demandant s'il ne présenterait pas bientôt son rapport sur la motion Suter. M. Thélin, conseiller d'Etat, a répondu qu'il ne perdait pas de vue cette question, mais qu'avant de se prononcer, il voulait attendre les expériences que l'on ferait ailleurs avec le suffrage féminin. Que, en outre, il faudrait savoir si les Vaudoises désirent elles-mêmes leurs droits... Cela étant, notre Association va entreprendre une démarche pour faire connaître notre sentiment à nos autorités.

L. D.

A travers les Sociétés féminines

Genève. — Union des Femmes. — L'Assemblée générale de printemps, réunie le 23 mai, a pu se conviener par les rapports aussi variés qu'intéressants qui lui ont été présentés que l'activité de l'Union n'a pas chômé durant cette année. Bibliothèque, Ouvroir, Bureau de placement, Commission des Assurances, réunions de couture, Secrétariat des Intérêts féminins, assistante de police, tous ces rouages té-

moignent d'un travail fécond pour l'amélioration de la situation de la femme, sans parler de la très grande activité du Comité dont Mlle Meyer a rendu compte de façon captivante. A l'ordre du jour de cette Assemblée figurait encore le troisième débat sur le taux de la cotisation, lequel, après des votations mouvementées, a été porté de 6 à 8 fr. à partir du 1^{er} janvier prochain. — L'Ouvroir a traversé durant ce mois une crise intérieure: fondé, en effet, comme œuvre de guerre dès le 10 août 1914, il ne paraissait plus à quelques membres de son Comité d'une nécessité indispensable maintenant que la guerre est finie, et la proposition intéressante avait été faite de verser son petit capital de roulement à une organisation féminine d'apprentissage. L'avis cependant a prévalu que l'Ouvroir avait encore une très grande utilité comme œuvre d'entraide sociale pour nombre de femmes dont les conséquences de la guerre ont changé la situation, et qu'il était impossible d'abandonner brusquement pour orienter vers de plus jeunes, souvent sans charges de famille, cet effort de solidarité dans le domaine du travail. La fermeture de l'Ouvroir, œuvre de guerre, a donc été décidée et effectuée, mais pour être suivie immédiatement de la réorganisation d'un Ouvroir sur des bases un peu différentes et plus stables, tant que le besoin s'en fera sentir. — L'Union s'est directement intéressée à la création de cités-jardins, dans le Comité d'initiative desquelles elle est représentée.

E. Gd.

La Fédération des Unions des Femmes du Canton de Vaud a eu son assemblée générale annuelle à Morges le 15 mai. Cette journée fut charmante à tous égards, grâce à la façon dont l'Union de Morges avait préparé jusqu'en ses moindres détails tout ce qui pouvait contribuer à la pleine réussite de ces séances et à l'agrément de ses hôtes. — En l'absence de Mme Couvreur, présidente, malheureusement retenue chez elle, Mme Jomini, vice-présidente, a dirigé les débats avec sa grâce habituelle. A la séance administrative du matin assistaient 30 délégués représentant 12 des Unions du canton dont les diverses activités au cours de cette dernière année ont été exposées dans de brefs rapports. Le Comité, en charge depuis 1917, arrivait au terme de son mandat. Mlles Cérésolo de Morges et Martin de Châteaue-d'Ex, au grand regret de la Fédération, refusèrent une nouvelle candidature pour céder la place à des représentantes d'autres groupes. Furent élues: Mme Couvreur de Budé, présidente (Vevey), Mme Cochard-Puenzieux (Montreux), Mme Dutoit (Aigle), Mlle R. Jaunin (Avenches), Mme K. Jomini (Nyom), Mlle Raccaud (Moudon), Mme Simon-Bonnard (Rolle), Mlles E. Serment et Dutoit (Lausanne). — Un nombreux banquet, servi au Casino et tout semé de fleurs, réunissait déléguées, membres des Unions, Morgiennes et quelques autorités cantonales et locales: le préfet, le syndic, le président de la Commission scolaire qui, dans leurs toasts fort aimables, se sont tous déclarés sympathiques aux idées féministes. — La séance publique de l'après-midi aborda plusieurs sujets actuels. Mme Dr Wintisch, vice-présidente de l'Union des Femmes russes, adressa aux femmes vaudoises un vibrant appel en faveur des femmes russes « nationalisées » par le gouvernement bolchéviste. Elle réclama, entre autres, leur appui aux fins d'obtenir de la Croix-Rouge l'envoi d'une mission dans les parties de la Russie délivrée des bolchévistes et où le besoin de secours de toute nature se fait sentir de façon urgente. — M. le Dr Porchet, directeur de l'Ecole cantonale d'agriculture, développa ses vues relatives à l'institution d'un enseignement ménager obligatoire pour jeunes filles, lequel comprendrait également des cours de droit civil et d'économie politique. Cet enseignement pourrait, ou bien remplacer la dernière année de l'école primaire, ou s'adresser aux jeunes filles de 16 à 20 ans, après leur sortie de l'école. M. Porchet prévoit pour ces cours un corps enseignant itinérant que l'on formerait dans une école normale à créer spécialement dans ce but. — Mme Gilabert de Moudon a exposé l'organisation d'une très intéressante Union de productrices qu'elle a fondée dans le double but de faciliter l'écoulement des produits de la campagne et de provoquer dans les villes l'abaissement du prix de ces produits, par la suppression de quelques intermédiaires. Cette Union est destinée non seulement à rendre de grands services aux particuliers, mais à encourager la culture maraîchère de façon très intelligente. Il faudrait donc la faire connaître le plus possible et lui gagner des sympathies et des membres dans toutes les parties du canton. — Un thé succulent, aimablement offert par l'Union de Morges, mit le point final à cette journée si riche, si bienfaisante et si cordiale, où chacune a pu puiser une nouvelle ardeur pour se remettre aux tâches multiples qui réclament toujours plus des femmes de bonne volonté.

L. D.